Nations Unies A/56/801–S/2002/134

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 20 f) et 43 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 30 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des coprésidents (le Japon, l'Arabie saoudite, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le résumé des conclusions des coprésidents de la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, qui s'est tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 20 f) et 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yukio **Satoh**

02-23798 (F) 040202 040202

Annexe à la lettre datée du 30 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, 21-22 janvier 2002 : résumé des conclusions des coprésidents*

1. La Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan s'est tenue au niveau ministériel à Tokyo les 21 et 22 janvier, avec la participation du Président de l'Administration intérimaire de l'Afghanistan, Hamid Karzai, et d'autres représentants de l'Administration. Les coprésidents de la Conférence étaient le Japon, l'Arabie saoudite, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

2. La Conférence a donné à l'Autorité intérimaire afghane l'occasion de réaffirmer sa détermination de poursuivre le processus de réconciliation, de reconstruction et de développement en Afghanistan, conformément à l'Accord de Bonn, et a donné à la communauté internationale des donateurs l'occasion d'exprimer son appui politique au processus grâce à des indications concernant une assistance concrète.

3. Le Premier Ministre japonais, Junichiro Koizumi, a d'abord pris la parole devant la Conférence. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, a également pris la parole à la séance d'ouverture de la Conférence.

4. Des ministres et des représentants de 61 pays et de 21 organisations internationales ont participé à la Conférence. Les débats étaient fondés sur les contributions de l'Autorité intérimaire afghane et les résultats de la réunion de hauts fonctionnaires, tenue à Washington le 20 novembre 2001, et de la première réunion du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan, tenue à Bruxelles les 20 et 21 décembre 2001. Les organisations non gouvernementales (ONG) afghanes et internationales ont tenu une réunion séparée. Des experts se sont également réunis pour examiner les questions relatives à la démobilisation des militaires, à la formation des militaires et des policiers, au déminage et à la lutte contre le trafic de drogues ainsi que les différentes options de développement.

5. La Conférence a démontré l'engagement ferme envers l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan de la communauté internationale, qui a pris des engagements spécifiques et a annoncé des contributions.

6. La Conférence a souligné l'importance de la mise en oeuvre du processus de Bonn, y compris le calendrier fixé dans l'Accord de Bonn. L'assistance dépendra de la contribution positive de toutes les parties afghanes au processus et aux objectifs convenus à Bonn en vue d'établir la paix, un gouvernement représentatif et la stabilité en Afghanistan et d'éliminer le terrorisme et la production et le trafic de stupéfiants. Il a été noté que, lors de la poursuite des efforts de reconstruction, il faudrait tenir compte pour l'allocation des ressources d'une répartition géographique équitable à l'intérieur de l'Afghanistan.

* Le présent document a été établi sous la responsabilité des coprésidents (Japon, Arabie saoudite, États-Unis d'Amérique et Union européenne).

7. Le Président Karzai et d'autres représentants de l'Autorité intérimaire afghane ont fait des exposés sur leur vision et leurs politiques pour la reconstruction et le développement de l'Afghanistan. Ils se sont déclarés résolus à poursuivre le processus de réconciliation et de reconstruction en Afghanistan sur la base de l'Accord de Bonn et à oeuvrer à la réalisation de ces objectifs en étroite coordination avec la communauté internationale des donateurs.

8. L'Autorité intérimaire afghane a identifié les principaux domaines prioritaires suivants pour la reconstruction du pays :

a) Le renforcement des capacités administratives, en mettant l'accent sur le versement des salaires et la mise en place de l'administration du Gouvernement;

b) L'éducation, en particulier pour les filles;

c) La santé et l'assainissement;

d) L'infrastructure, en particulier les routes, l'électricité et les télécommunications;

e) Le relèvement du système économique, en particulier le système monétaire;

f) L'agriculture et le développement rural, notamment la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau et la remise en état du réseau d'irrigation.

Outre ces domaines prioritaires, l'Autorité intérimaire afghane a souligné son engagement envers la transparence, l'efficacité et l'obligation de rendre des comptes. Elle a fermement souligné l'importance de relancer la tradition de l'esprit d'entreprise privée en tant que moteur de la croissance. L'Autorité a également mis l'accent sur l'importance du renforcement des collectivités, qui est fondamental pour tous les secteurs en Afghanistan. L'importance du déminage et de l'aide aux victimes de la guerre et aux handicapés a également été soulignée. S'il n'existe pas de collectivités sûres et actives pour attirer les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les efforts de reconstruction ne parviendront pas à leurs objectifs.

L'Autorité intérimaire afghane a reconnu qu'elle devait assumer la responsabilité principale pour la reconstruction. La communauté internationale a marqué son accord et a exprimé sa détermination de fournir un appui et d'assurer une coordination étroite avec l'Autorité et le peuple afghan dans leurs efforts de reconstruction.

9. On a reconnu que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle central. La Conférence a reconnu et fortement apprécié le rôle de catalyseur que le Représentant spécial du Secrétaire général, Lakhdar Brahimi, avait joué et continuerait à jouer afin de promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan. En ce qui concerne la reconstruction, qui est indissociablement liée au processus politique, les participants à la Conférence ont souligné qu'il fallait appuyer les activités menées sous les auspices du Représentant spécial. Ils se sont également félicités du fait que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait été désigné pour diriger les premiers efforts de redressement au nom du système des Nations Unies.

10. On a mis fortement l'accent sur l'importance d'établir rapidement un cadre macroéconomique et monétaire bien conçu et global. Pour assurer un développement économique durable et l'utilisation efficace des fonds des donateurs, il faut d'urgence mettre en place des dispositifs monétaires fiables ainsi que des systèmes solides et transparents dans les domaines du budget et de la trésorerie. Les donateurs se sont engagés à fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour aider l'Autorité intérimaire afghane à établir le cadre institutionnel indispensable.

11. La Conférence a reconnu l'importance vitale de la sécurité et de la lutte contre le trafic des stupéfiants pour le succès de la reconstruction et a mis l'accent en particulier sur un suivi systématique et une assistance suffisante pour permettre des progrès constants et irréversibles.

12. La Conférence a souligné qu'il était essentiel de rétablir les droits et de satisfaire les besoins des femmes, qui avaient été les principales victimes du conflit et de l'oppression. Le processus de reconstruction devait tenir pleinement compte des droits des femmes et des questions de parité entre les sexes.

13. La Conférence a également souligné le rôle essentiel joué par les ONG afghanes et internationales. Les ONG afghanes et internationales ont participé à la réunion des ONG tenue le 20 janvier et les résultats de cette réunion ont été communiqués en séance plénière. Le représentant des ONG a déclaré que les ONG afghanes et internationales étaient convenues qu'il fallait centrer les efforts sur l'éducation et la formation, en particulier pour les femmes, afin de renforcer la capacité du peuple afghan de contribuer à la reconstruction. Un dialogue et une coordination continus entre les ONG, les organisations internationales, les donateurs et l'Autorité intérimaire afghane sont essentiels pour garantir une utilisation efficace des ressources.

14. Les participants à la Conférence se sont félicités de l'évaluation préliminaire des besoins effectuée par la Banque mondiale, le PNUD et la Banque asiatique de développement. Des travaux supplémentaires en vue d'une évaluation plus détaillée des besoins doivent avoir lieu en Afghanistan au cours des prochaines semaines, en partenariat avec l'Autorité intérimaire afghane. Les participants examineront et suivront l'évolution des besoins en matière de reconstruction et les rapports sur l'état de différents projets lors des prochaines réunions du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan.

15. Étant donné la vision et les politiques en matière de reconstruction de l'Autorité intérimaire afghane, les participants à la Conférence se sont déclarés prêts à aider le peuple afghan dans ses efforts de reconstruction. Afin de concrétiser cet engagement, des contributions représentant plus de 1,8 milliard de dollars en 2002 ont été annoncées. Certains donateurs ont fait des annonces de contributions pluriannuelles et ont pris des engagements de durée variable. Le montant cumulatif s'élevait à plus de 4,5 milliards de dollars. En outre, certains pays ont offert un appui en nature sans préciser une valeur monétaire. Les participants sont convenus de l'urgence d'effectuer des décaissements rapides et de l'importance de satisfaire les besoins financiers immédiats pour le fonctionnement de l'Autorité intérimaire afghane au cours des prochains mois.

16. Étant donné la nécessité continue d'apporter des secours humanitaires en Afghanistan et dans les pays voisins, les participants à la Conférence ont également réaffirmé leur ferme intention de poursuivre leur assistance humanitaire. En outre, la

Conférence a souligné la nécessité d'une forte complémentarité entre l'assistance humanitaire, le redressement, la reconstruction et le développement.

17. Les participants ont réaffirmé l'utilité des mécanismes de financement, du Groupe de mise en oeuvre et d'une banque de données commune sur l'assistance afin de faciliter la mise en oeuvre de l'assistance internationale, comme cela avait été convenu à la première réunion du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan tenue à Bruxelles.

18. Les mécanismes existants seront le principal véhicule utilisé par les donateurs pour financer la reconstruction. En outre, un fonds d'affectation spéciale unique sera créé; l'administration du fonds proposé sera confiée à la Banque mondiale. Les décisions concernant l'allocation des fonds seront la responsabilité de la Banque mondiale, du PNUD, de la Banque asiatique de développement et de la Banque islamique de développement, agissant en étroite coopération avec le Gouvernement afghan et à la suite de consultations avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Le fonds d'affectation spéciale devrait fonctionner d'une manière qui permette une distribution rapide et adaptée des fonds, tout en assumant ses responsabilités fiduciaires. Les participants demandent que ce fonds soit établi dans les meilleurs délais.

19. Afin d'assurer la cohérence et la coordination stratégiques entre l'Autorité intérimaire afghane, les donateurs et les ONG, le Groupe de mise en oeuvre se réunira à Kaboul sous la présidence de l'Autorité. Les vice-présidents du Groupe de mise en oeuvre seront la Banque mondiale, le PNUD, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et le Président du Groupe d'appui afghan. La Conférence a confirmé les rôles respectifs du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan et du Groupe de mise en oeuvre ainsi que la nécessité d'une coordination étroite entre les deux groupes. Le Groupe de mise en oeuvre se réunira au moins tous les trois mois à Kaboul afin d'assurer la coordination entre l'Autorité intérimaire afghane et les donateurs. L'Autorité peut convoquer des réunions supplémentaires du Groupe de mise en oeuvre, si nécessaire. On a estimé qu'il était important de passer le plus rapidement possible à un processus normal de groupe consultatif pour l'aide à l'Afghanistan. Le Vice-Président et Ministre des finances de l'Autorité intérimaire afghane, Hedayat Amin-Arsala, a présidé la première réunion du Groupe de mise en oeuvre en marge de la Conférence et a indiqué que la prochaine réunion se tiendrait à Kaboul en mars.

20. Afin de faciliter les échanges d'informations, les gouvernements participants et les organisations internationales communiqueront les renseignements nécessaires sur les programmes d'aide à la banque de données commune sur l'assistance qui sera créée par la Banque mondiale et le PNUD.

21. La Conférence a pris note de la proposition du PNUD concernant un code de conduite visant à éviter une déformation des salaires et une inflation des loyers causées par la présence internationale et a prié le Groupe de mise en oeuvre de poursuivre ses travaux sur la proposition.

22. La prochaine réunion du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan se tiendra vers le milieu de l'année afin d'examiner l'évolution et les progrès du processus de reconstruction.